

PROGRAMME DU CYCLE CENTRAL : 5emes-4emes
Arrêté du 10-1-1997, JO du 21-1-1997, BO n°5 du 30- 1-1997

En continuité avec le programme de la classe de 6e qui définit les orientations et objectifs généraux pour l'ensemble du collège, le présent texte définit le programme du cycle central du collège.

A ce stade de la scolarité, les enfants présentent globalement quelques caractéristiques fortes, dont l'enseignant tient compte lors des pratiques sportives et physiques.

La 5e et la 4e sont des classes sensibles. Les turbulences de l'adolescence, que connaissent tous les élèves, filles et garçons, suscitent à la fois de nouveaux possibles et des difficultés imprévues. Des décalages de représentations et de mobiles peuvent se creuser, selon les appartenances sociales et les différences de sexe et d'âge. En éducation physique et sportive, ces répercussions dues à l'adolescence sont amplifiées par l'importance des transformations morphologiques (taille, poids, apparence) et par leur manifestation à des moments différents selon les élèves.

Si cette évolution est favorable au développement des prestations physiques dans de nombreuses activités, elle appelle parfois, dans d'autres activités ou pour certains adolescents, d'importants efforts de réajustement. Elle peut entraîner des enthousiasmes et des engagements, parfois excessifs, mais également une forte démotivation pour les activités physiques et sportives.

Ces différences dans le développement de la personne, caractéristiques de cette période, ne doivent pas devenir des sources d'inégalité.

C'est pourquoi l'enseignant, à ce stade de la scolarité, s'efforce de suivre l'évolution des élèves et veille au maintien de leur engagement personnel - et du plaisir qu'ils en éprouvent - ainsi qu'à l'affirmation de leurs compétences.

Cette affirmation passe par l'acquisition de techniques corporelles nouvelles : elles constituent, pour l'adolescent des points d'appui concrets favorisant la restructuration et l'identification de sa personnalité.

Le désir de réussite et de connaissance de soi est à soutenir : l'élève est impliqué dans les procédures de compréhension de ses actions, notamment celles relatives à la connaissance des résultats et à leur évaluation. L'enseignant valorise les réussites et veille à rendre acceptables les échecs, comme une expérience nécessaire sur la voie du progrès.

La mixité doit être encouragée mais, sous peine de produire l'inverse des résultats recherchés, elle ne peut être conduite dans l'ignorance des différences. Dans la perspective d'une culture commune, il convient d'en tenir compte dans le choix et la mise en œuvre des activités proposées. L'enseignant peut organiser le travail de la classe par sous-groupes ; selon les besoins, il alterne les critères de niveau et d'affinité, en veillant à ce qu'aucun élève ne soit exclu.

ACTIVITES DE COOPERATION ET D'OPPOSITION : SPORTS COLLECTIFS

- Occuper les rôles nécessaires à la continuité et à la discontinuité du jeu.

En attaque :

- porteur de balle (passeur, tireur, éventuellement dribbleur) • non porteur de balle (appui, soutien, relais) :

En défense : interception, gêne...

Mettre en œuvre des actions individuelles et collectives adaptées aux réactions de l'adversaire :

- Exploiter à bon escient le jeu direct (action vers la cible) ou le jeu indirect (action à la périphérie) ;
- occuper l'espace de jeu de façon équilibrée en attaque et en défense ;
- se repérer et se situer pour agir en fonction de la cible, des partenaires et des adversaires ;
- identifier dans l'action et exploiter les indices permettant la poursuite du jeu rapide ou le passage à un jeu placé ;
- enchaîner selon le cas les actions de reconquête du ballon ou de remplacement défensif.

Maîtriser les solutions nécessaires pour :

- utiliser des espaces permettant d'agir en attaque et en défense,
- agir sur le déplacement de la balle en attaque et en défense,
- pouvoir atteindre la cible.
- Appliquer et faire appliquer dans le jeu un règlement adapté.

Commentaire

À l'issue de la classe de 4e, dans les matches où l'effectif des équipes est adapté, les compétences acquises doivent permettre à l'élève de s'inscrire dans un jeu rapide ou de contre-attaque, et dans un jeu où commence à s'organiser l'attaque placée. Il doit pouvoir mettre en œuvre les alternatives créées par ce type de jeu.

3 - COMPETENCES ET CONNAISSANCES GENERALES

En 6e, dans les apprentissages comme dans les relations avec autrui, les élèves ont été confrontés à la nécessité de la règle, dont l'intégration reste un objectif du cycle central.

En 5e et 4e, ils doivent construire les compétences nécessaires pour organiser et faciliter les apprentissages poursuivis et établir des relations positives (bien-être) et utiles (entraide) avec leur entourage. Ainsi en 5e et 4e est privilégié ce qui permet à l'élève :

Au plan individuel :

De mettre en relation les informations éprouvées personnellement au cours de l'action (repères sensoriel) et les informations externes apportées par les effets observables de la réalisation ; d'apprécier et d'adapter les procédures utilisées, l'action au regard des résultats à obtenir : élaborer une stratégie personnelle d'apprentissage utilisant la connaissance des résultats ; d'apprécier et réguler ses possibilités et ses ressources au regard des actions à entreprendre ; de connaître les principes d'un échauffement et de les mettre en œuvre avec l'aide de l'enseignant.

Au plan des relations à autrui

D'élaborer en commun des stratégies d'actions collectives et des procédures d'entraide dans les apprentissages ; de comprendre et de mettre en œuvre les conditions pour agir en sécurité (connaissance du matériel, des règles collectives et individuelles de sécurité), de savoir demander de l'aide et d'apporter parades et assurances actives ; d'accepter différents rôles et responsabilités au sein d'un groupe (arbitre, entraîneur, juge...).

En relation avec d'autres disciplines :

De se familiariser avec les règles d'hygiène de vie ; de comprendre les effets des apprentissages et de l'entraînement sur le développement corporel ; de mieux connaître les caractéristiques contraignantes du milieu physique naturel (géographie, écologie) ou artificiel (caractéristiques physiques des matériaux utilisés pour les pratiques) ; de participer activement à la vie associative sportive ou culturelle de la classe et de l'établissement